



Comité de Développement du Football à la Base (C.D.FOB) Lomé-Togo



HOMOLOGATION

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport du commissaire au match
- Vu la réclamation faite par le Club CES ROSARIO à la mi-temps du match **CES ROSARIO # PROJECT A. STARS**
- Vu la confirmation de la réclamation faite par le club CES ROSARIO dans le délai, donc recevable.
- Vu que le club **Project A. Stars** a aligné un joueur non qualifié pour le match **CES ROSARIO # PROJECT A. STARS** lors du match des huitièmes de finale joué le 17 Août 2023

Attendu que dans le règlement du tournoi de L'Union 4^{ème} Edition, l'article 40 dit : Tous cas non prévus au présent règlement seront tranchés par l'organisation conformément aux règlements généraux de la FTF et de la FIFA.

- Vu que sur le match « **PROJECT A. STARS # SHALOM FC** » match de la troisième journée des phases de poule joué le 10 Août 2023 sur le Terrain de EPP Sagbado, le Joueur **ABERESSI Azhar** de **PROJECT A. STARS** au Licence N° 0766, a écopé un carton rouge à la 58^{ème} minute de jeu.
- Vu que conformément aux codes disciplinaire de la FTF, Article 12 Pour un carton rouge direct, le joueur est suspendu pour le prochain match.

La commission homologue le match comme suit : Le club CES ROSARIO bat sur tapis vert 3 à 0 le club PROJECT A. STARS.

Vu tout ce qui précède, le CES ROSARIO est qualifié pour la suite de la compétition

Fait à Lomé le 19 Août 2023

AMPLIANTION

- Les Clubs
- DPFLG / ADIDOGOME
- Archive

Pour le Comité
Le Secrétaire



KPOFFON Komi Cissi